

Rapport sur la transparence des chaînes d'approvisionnement Pour l'Année fiscale 2023

1. Obligations en matière de rapport

Ce rapport sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (le « **Rapport** ») a été rédigé par Signature Senior Living Ltd., en son nom et au nom de certaines de ses filiales en propriété exclusive¹ (collectivement, « **Signature** ») en vertu des obligations en matière de rapport de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (ci-après, la « **Loi** »). Dans le cadre de ce Rapport, les termes « nous », « nos », « notre », « Signature » et l'« Entreprise » désignent, collectivement, Signature Senior Living Ltd. et ses filiales. Ce Rapport décrit les mesures introduites par Signature du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (ci-après, l'« **Année fiscale 2023** ») pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Signature Senior Living Ltd. est une société de portefeuille dont les filiales sont principalement actives dans le développement et la gestion de résidences pour les personnes âgées et la fourniture de soins et de services personnalisés pour les aînés au Royaume-Uni. Signature exploite différents types d'installations, incluant des logements pour personnes autonomes, des logements avec soins améliorés et soins de la mémoire, des résidences de retraite et des établissements offrant des soins infirmiers. Signature offre également des soins de santé à domicile. Signature est une filiale en propriété exclusive indirecte de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (ci-après, « **PSP** »), une société d'État canadienne.

Signature Senior Living Ltd. est une société à responsabilité limitée incorporée en vertu de la *UK Companies Act 2006*. Signature Senior Living Ltd. est immatriculée et son siège social se trouve à Signature House, Post Office Lane, Beaconsfield (Buckinghamshire) HP9 1FN. Les filiales de Signature assurent les activités commerciales de Signature. Les filiales en propriété exclusive (les « **Filiales de gestion** ») suivantes sont responsables de la majorité des activités d'achat de Signature :

- Revera Signature Opco LLP, une société enregistrée au Royaume-Uni, gère quatre installations au Royaume-Uni, soit Signature at Hendon, Signature at Banstead, Signature at Weybridge et Signature at Coombe Hill Manor.
- Signature of Hertford (Operations) Ltd., une société enregistrée au Royaume-Uni, gère une installation au Royaume-Uni, soit Signature at Bentley House.
- Gracewell Operations (Ascot), une société enregistrée au Royaume-Uni, gère une installation au Royaume-Uni, soit Signature at Ascot.
- Signature Senior Developments Limited (ci-après, « **Signature Developments** »), une société enregistrée au Royaume-Uni qui est le pôle de développement de Signature chargé de la construction de nouvelles installations.

Signature Senior Living Ltd. n'a pas d'activités de production, d'achat ou de distribution de marchandises, que ce soit au Canada ou ailleurs, à l'exception de transactions très mineures. Les Filiales de gestion de Signature achètent un grand nombre de produits et de services différents afin d'assurer leurs services. Signature Senior Living Ltd. compte également d'autres filiales en propriété exclusive directes et indirectes. Cependant, aucune de ces autres filiales ne détient de responsabilités en matière d'achat ou de distribution de marchandises, à l'exception de transactions très mineures.

Les chaînes d'approvisionnement des Filiales de gestion comprennent l'achat et la distribution de marchandises visant à assurer les activités de Signature; ces produits incluent, entre autres, des fournitures médicales, de la nourriture, des fournitures de bureau, des meubles, des luminaires, des linges de table, des produits pour la cuisine et des produits de nettoyage. La chaîne d'approvisionnement de Signature Developments comprend l'achat et la distribution des marchandises nécessaires au développement et à la construction de nouvelles installations, dont, entre autres, les matériaux de construction, le bois, les accessoires et les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'installation lors des l'emménagement du premier résident.

Les fournisseurs directs de premier niveau de Signature Senior Living Ltd. sont dans l'ensemble tous établis au Royaume-Uni. En règle générale, chacune des filiales achète des marchandises auprès d'un fournisseur situé dans la juridiction où se trouvent ses installations et ses activités.

3. Politiques et processus relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Par ses politiques d'organisation et de gouvernance, Signature communique ses valeurs et ses attentes, fixant un niveau élevé pour l'organisation et ses fournisseurs. Signature Senior Living Ltd. ne tolère aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants et met tout en œuvre pour que ses activités n'aient pas d'impact nuisible sur les droits de la personne. Les politiques pertinentes comprennent ce qui suit :

Code de conduite

Le Code de conduite de Signature Senior Living Ltd. (le « **Code** ») s'applique à Signature Senior Living Ltd. et à ses sociétés affiliées, ses entités opérationnelles et ses filiales. Le Code régit un large éventail de pratiques et de procédures d'affaires et présente les principes directeurs auxquels nos employés, nos sous-traitants et nos fournisseurs doivent se conformer dans l'exercice de leurs fonctions, notamment le devoir d'agir toujours de manière légale, éthique et dans le meilleur intérêt de Signature. Le Code vise à informer les employés, les sous-traitants, les bénévoles et les membres du conseil d'administration de Signature des questions juridiques, de conformité et d'éthique qui pourraient être pertinentes dans le cadre d'un emploi ou d'un accord contractuel avec Signature. Il convient de noter que le Code exige que toutes les personnes avec lesquelles Signature fait affaire se conforment à l'ensemble

des lois applicables dans les juridictions où Signature exerce ses activités. Tout manquement aux lois pertinentes peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement et à la suspension des activités.

Le Code prévoit une procédure de signalement des infractions par laquelle toute personne soumise au Code est tenue de signaler les problèmes de conformité, les préoccupations d'ordre éthique et les comportements inappropriés. Par ailleurs, Signature a mis en place une politique régissant sa ligne téléphonique de signalement en matière d'éthique et de conformité (ci-après, la « **Politique** »), un mécanisme confidentiel et sans représailles qui permet aux employés, aux sous-traitants, aux bénévoles, aux résidents et aux membres de la famille des résidents de signaler d'éventuelles violations de la conformité. En vertu de la Politique et du Code, Signature a établi plusieurs canaux pour le signalement des problèmes de conformité, des préoccupations éthiques et des comportements inappropriés, dont une ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conformité, gérée par un tiers et disponible 24 heures sur 24. Tous les signalements sont traités de manière confidentielle. Aucune forme de représailles ne sera exercée à l'endroit d'une personne qui signale de bonne foi des infractions au moyen de la ligne d'assistance téléphonique. Le Code et les coordonnées du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conformité sont affichés sur l'intranet et le site Web public de Signature. Il est utile de noter que tous les membres de l'équipe de Signature ont reçu une formation obligatoire concernant la Politique et le Code.

Programme de conformité

Signature a pour politique fondamentale de mener ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations fédérales applicables au Royaume-Uni et des normes éthiques de l'entreprise. Le programme de conformité de Signature (ci-après, le « **Programme** ») offre un aperçu de l'initiative de conformité de Signature et de ses exigences de base. L'objectif de cette initiative de conformité est de permettre à Signature de mettre en œuvre des contrôles internes efficaces qui favorisent le respect de la législation en vigueur et des exigences des programmes de soins de santé.

Le Programme établit que Signature n'emploiera pas une personne ou ne conclura pas de contrat avec celle-ci en connaissance de cause si elle a été reconnue coupable d'un délit qui l'empêche de travailler dans le secteur des résidences pour personnes âgées. Signature a pour politique de procéder à des enquêtes appropriées sur les antécédents de ses employés actuels et potentiels, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs.

Processus de diligence raisonnable

Signature s'attend à ce que les tiers avec lesquels elle conclut des contrats adhèrent aux mêmes principes et valeurs d'affaires qu'elle et qu'ils respectent les lois et réglementations applicables. Comme indiqué ci-dessus, nous avons intégré la conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion, dont certains s'appliquent aussi bien à nos fournisseurs qu'aux membres de notre équipe. Ces politiques et pratiques sont communiquées à tous les membres de l'équipe de Signature.

En plus de ses politiques, Signature prévoit des dispositions contractuelles relatives au respect des lois dans ses accords avec les vendeurs et les fournisseurs, en fonction du contexte.

En plus des contrôles en vigueur pour les achats effectués par les Filiales de gestion, Signature a mis en œuvre des contrôles au niveau des installations locales afin de limiter le risque de cas de travail forcé ou de travail des enfants. Ces contrôles prévoient des limites de dépenses dans chacune des installations pour tout achat local de fournitures.

4. Risques éventuels

Signature exerce ses activités au Royaume-Uni. Les principaux fournisseurs directs des filiales de Signature ont leur siège au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni dispose de lois robustes en matière de travail, d'emploi et de droits de la personne qui ont pour effet de limiter le risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités de l'entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement. De plus, les politiques et le Programme de conformité de Signature, tels que décrits dans ce Rapport, viennent appuyer cette démarche. Au vu de ce qui précède, au cours de l'Année fiscale 2023, Signature a analysé ses chaînes d'approvisionnement et ses activités, lui permettant ainsi de déterminer qu'aucune composante de ses chaînes d'approvisionnement ne comportait de risque important en matière de travail forcé ou de travail des enfants. De ce fait, nous avons établi que les activités de Signature Senior Living Ltd. et ses chaînes d'approvisionnement directes ne comportent pas de risque important de travail forcé ou de travail des enfants.

5. Mesures correctives/de réparation

Au cours de l'Année fiscale 2023, aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n'a été signalé ou identifié au sein de Signature ou de ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective/de réparation visant à remédier au travail forcé ou au travail des enfants ou à compenser la perte de revenus des familles vulnérables n'a dû être prise.

6. Évaluation de l'efficacité

Signature reconnaît le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Afin d'évaluer notre efficacité en ce qui concerne la prévention du recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous révisons et vérifions régulièrement nos politiques et procédures décrites ci-dessus.